

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/04 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19 (dont pouvoir : 1)

POUR : 19 (100%)**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Le vingt-huit janvier deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/13

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Béatrice FABRITIUS, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Françoise* CAPPELLE ; *Pascale* MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

OBJET : SAISON TOURISTIQUE 2013 DU PAD / HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.8 Développement, gestion et animation d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme et Communication ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** les horaires du Parc Argonne Découverte tel que présentés ci-après :

Du 16 février au 3 mars	Samedi - dimanche	10h-18h
Du 30 Mars au 30 juin	Tous les jours	10h-18h
Du 1er juillet au 1er septembre	Tous les jours	10h-19h
Du 2 septembre au 18 octobre	Samedi, dimanche	10h-18h
Du 19 octobre au 3 novembre	Tous les jours	10h-18h

- **AUTORISE** la fermeture des caisses une heure avant la fermeture du site.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis SIGNORET

